

boration. Si mes renseignements sont exacts et si j'interprète bien les faits, notre pays, par l'intermédiaire du premier ministre, a refusé de collaborer avec la métropole en 1937 et en 1938 au sujet de la formation d'aviateurs au Canada. Si je comprends bien l'attitude du premier ministre, exposée dans un discours prononcé à la Chambre le 1er juillet 1938, il invoquait que cela eût constitué une violation de la souveraineté du Canada.

J'ai sous les yeux la déclaration textuelle du premier ministre, mais, comme les membres de la Chambre la connaissent bien, je ne la citerai pas. Il se peut, bien que je n'en convienne pas, que la façon de voir du très honorable député ait alors été judicieuse, en théorie. Toutefois, en pratique, et compte tenu des événements survenus depuis lors, ce fut une singulière attitude de la part du Canada. C'est comme si nous avions dit à la métropole: "Bien que vous manquiez d'espace, chose que nous avons en abondance au Canada, nous ne pouvons vous permettre de venir ici former des aviateurs à vos propres dépens, parce que cela constituerait en vérité une violation de la souveraineté de notre pays." J'espère ne pas avoir exagéré les choses.

Le très honorable MACKENZIE KING: Je dois dire que mon honorable ami les a représentées d'une façon tout à fait inexacte.

L'honorable M. HANSON: Je ne le crois pas. On me permettra de citer ces paroles du très honorable député, que je relève à la page 4633 du compte rendu des Débats de 1938:

Qu'il me soit permis d'aborder le projet d'institution au Canada de camps d'entraînement à l'usage des membres de l'aviation impériale, autrement dit d'un poste militaire possédé, entretenu et dirigé par le gouvernement impérial aux fins de l'Empire.

Le premier ministre posait par ces mots les prémises de son raisonnement. Il ajoutait:

Je dirai que les gouvernements canadiens, il y a très longtemps, ont réglé d'une façon définitive le principe constitutionnel qu'en territoire canadien il ne pouvait y avoir que des établissements militaires possédés, entretenus et dirigés par le gouvernement canadien justiciable du Parlement et du peuple canadiens. Les stations navales et garnisons militaires finirent par être retirées et l'autorité canadienne s'y substitua.

Je me rappelle l'époque où cela se produisit et je ne crois pas que la souveraineté ait été le principe fondamental qui engagea le gouvernement britannique à abandonner les stations d'Halifax et d'autres endroits du Canada. Je crois que ce fut parce que le gouvernement canadien était disposé à en assumer la direction de façon à épargner certaines dépenses au gouvernement britannique. Je me rappelle le départ d'Halifax du régiment de Leinster. J'étais alors écolier et si j'ai bonne

[L'hon. M. Hanson.]

mémoire, nulle question de souveraineté ne se posa en cette occasion. Ce fut plutôt une question de commodité, une question de dollars ou de livres sterling.

Le premier ministre poursuivait:

Le peuple canadien ne saurait pour un instant, renonçant à ce principe, remonter le cours de l'histoire.

Je me demande si c'est bien là le sentiment qui existe à l'heure actuelle. Le peuple canadien s'opposerait-il réellement à l'entraînement des militaires au Canada, si c'était le désir du gouvernement britannique d'avoir recours à un plan de ce genre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je prie mon honorable ami de citer les faits exacts. Nous ne nous sommes jamais opposés à l'entraînement au Canada et le Gouvernement était même prêt à l'encourager.

L'hon. M. HANSON: Cette distinction me semble étirée. Mais j'y arrive. Du point de vue pratique y a-t-il une différence sauf que d'une part on violerait théoriquement le principe de la souveraineté tandis que de l'autre la métropole en retirerait de précieux avantages? Mais dans toute sa dignité mon très honorable ami continua de prôner la souveraineté du Canada. Néron jouait de la lyre pendant que Rome brûlait.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne tiens nullement à interrompre mon honorable ami et je préférerais même remettre mes explications à plus tard. Cependant, il m'a posé une question directe, savoir si à l'heure actuelle le Canada s'opposerait à la mise à exécution d'un projet du genre de celui que soumit alors le gouvernement britannique. En réponse à cette question, je demande à l'honorable député de bien réfléchir à ce que serait notre situation au Canada si nous avions un corps d'aviation sous la dictée du ministère britannique et non sous la régie de notre propre ministère, comme à l'heure actuelle.

L'hon. M. HANSON: Je crains que sur ce sujet nous n'ayons à reconnaître le droit de chacun de nous à son opinion. Je suis d'avis qu'on aurait dû s'entendre en 1938, même s'il s'agissait d'empiéter sur la souveraineté du Canada. Il aurait été moins difficile de repousser l'invasion aérienne des Allemands. Mais au lieu d'accomplir un tel progrès, nous avons perdu deux ou trois années précieuses et c'est ce que le peuple canadien reproche au gouvernement actuel. Si le premier ministre refuse de me croire, je lui conseille de lire les principaux articles de rédaction parus depuis trois ou quatre jours dans nos journaux les plus importants, quel que soit le parti qu'ils défendent. Ces articles parlent avec